



Traité Avoda Zara

Michna 7 - Chapitre 1

אין מוכרין להן דובין ואריות, ולא כל דבר שיש בו ניזקה לרבים.
אין בונין עימהן בסילקי, וגרדון, אסטדיא, ובימה. אבל בונין
עימהן דימוסיות ומרחצאות; הגיעו לכיפה שמעמידין בה עבודה
זרה, אסור לבנותה.

On ne leur vendra ni ours, ni lions, ni quoi que ce soit pouvant causer un dommage public. On ne les aidera pas à ériger une basilica ni un amphithéâtre (gardum), ni des stades, ni les estrades d'un tribunal. Mais on peut construire avec eux des thermes publics et des thermes privés. [Seulement], arrivant à la clé de voûte, là où ils placent l'idole, il sera interdit de construire [avec eux].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions